

Cheminots **FO**

LE RAIL
syndicaliste

Numéro 677
MAI/JUIN 2021

LIBRE & INDÉPENDANT



Restauration Ferroviaire :
**Patrons protégés
salariés menacés**

**Tous ensemble,
résistons pour la sauvegarde
de nos métiers !**

2	Agenda
3	Edito
4	Actualité générale
5	Actualité générale
6	Actualité Zone ATL
7	Actualité Zone NEN
8	Actualité Zone SE
9	Actualité Zone IDF
10	UNCMT
11	UNAC
12	Restauration Ferroviaire
13	Retraités
14	Echos Confédéraux
15	Hommages

10 mai : Arrêté des comptes 2020

18 au 20 mai : Formation Militant 1

19 mai : CPPNI

21 mai : Bureau Fédéral

26 et 27 mai : Formation trésorier

27 et 28 mai : CCN

31 mai : CPPNI

1 au 3 juin : Formation Militant 1

8 au 10 juin : Formation Militant 3

14 au 18 juin : Formation élus CSE

15 au 17 juin : Formation Militant 3

24 juin : Conseil National (2^{ème} partie)

1er juillet : Bureau Fédéral

20 au 24 septembre : Congrès Fédéral



FORMATIONS 2021

STAGE	PÉRIODE	STAGE	PÉRIODE
Élu CSE	14 au 18 Juin 2021	Trésorier	26/27 Mai 2021
Élu CSE	4 au 8 Octobre 2021	Trésorier	28/29 Septembre 2021
SSCT	28 juin au 2 juillet 2021	Trésorier	23/24 Novembre 2021
SSCT	18 au 22 Octobre 2021	Militant n°1	18 au 20 Mai 2021
		Militant n°1	1 au 3 Juin 2021
		Militant n°1	16 au 18 Novembre 2021
		Militant n°3	8 au 10 Juin 2021
		Militant n°3	15 au 17 Juin 2021

LE RAIL SYNDICALISTE

www.fo-cheminots.com
 Rédaction / Administration
 7, passage Tenaille 75014 Paris
 C.P.A.P. 1124 S 07394
 Tél. : 01 40 52 86 04
 Mail : federation@fo-cheminots.fr
 Directeur de la publication : Philippe Herbeck
 Publicité Faits et Objectifs des Cheminots :
 7, passage Tenaille 75014 Paris
 Tél. : 01 40 52 86 04
 Maquette : Joël Van Speybroeck
 Tél. : 06 07 96 40 65
 Impression : Vincent Imprimeries

PEFC 10-31-1087 / Certifié PEFC / pefc-france.org



AVEC OU SANS CRISE SANITAIRE, L'ACTION SYNDICALE DOIT SE POURSUIVRE ET S'INTENSIFIER...

Le 1^{er} mai, journée internationale des travailleuses et travailleurs s'est déroulé dans un contexte particulier de crise sanitaire, mais FO y a appelé et y a tenu sa place !

Cette journée singulière de mobilisation a permis de réaffirmer des revendications historiques mais pleinement d'actualité : « Plus de moyens pour les services publics, des augmentations immédiates des salaires et des pensions, le renforcement de la sécurité sociale » mais aussi « de mettre fin à l'état d'urgence pour retrouver plus de libertés collectives et individuelles ». La défense de l'hôpital et des lieux de soins de proximité ont été aussi une priorité dans les revendications : « réouverture de lits et de services, arrêts de toutes les fermetures en cours et envisagées ! ». Même si ces revendications ne sont pas nouvelles elles sont forcément renforcées dans leur légitimité par cette situation de crise sanitaire dont on peut se permettre d'affirmer qu'elle est actuellement très mal gérée par nos dirigeants politiques.

Un 1^{er} mai pour dire :

« Nous sommes bien là !

Plus de protection sociale, plus de justice sociale !

Non aux contre-réformes de la Sécurité Sociale, de l'Assurance Chômage et des Retraites ! »

Les adhérents FO Cheminots, actifs comme retraités, y ont répondu présents et nous en profitons pour vous en remercier.

Mais les revendications ne s'arrêtent pas là. La Branche Ferroviaire représentée par sa Convention Collective Nationale en cours de négociation nous démontre, volet après volet qu'elle sera basée sur le moins disant social. La casse sociale est bien leur volonté et elle est parfaitement orchestrée entre l'État et le patronat du ferroviaire, y compris en premier partenaire par la direction de la SNCF ! La volonté d'une mise en concurrence entre les Entre-

prises Ferroviaires est bien axée sur la mise en concurrence elle-même des travailleurs du rail puisqu'à chaque volet de négociation le patronat (UTP) et certaines organisations syndicales valident des accords de branche à minima. Prétendant chaque fois que les accords d'entreprises établis ultérieurement permettront à eux seuls de rattraper peut-être les deltas légitimement revendiqués.

Après notamment les casses de la réglementation du travail (RH0077), du dictionnaire des filières et des métiers, de la rémunération, ils passent maintenant à l'attaque de nos facilités de circulation et de nos droits à l'accès au logement. Leur volonté est claire : « réduire les FC à nos trajets domicile-travail et fiscaliser les autres ; réduire l'accès au droit au logement en un simple droit au bail ».

La médecine de soin n'est pas épargnée, puisque leur intention est de limiter l'activité de nos cabinets médicaux en des lieux de consultations de spécialistes !

À FO Cheminots nous ne baisserons pas la revendication et nous continuerons à l'exprimer haut et fort si nous voulons les arrêter : « Retour à une SNCF une et indivisible sous monopole public d'État ! ».

Pour cela, nous avons la responsabilité de faire connaître toute cette actualité aux cheminots et ainsi nous renforcer, nous organiser, car seul le rapport de force pourra faire bouger ces lignes. À FO Cheminots nous résistons, nous revendiquons pour reconquérir le droit à plus de progrès social !

NE RIEN ABANDONNER, NE RIEN LÂCHER, DU TERRAIN, ENCORE DU TERRAIN, RIEN QUE DU TERRAIN POUR GAGNER !

*Philippe HERBECK
Secrétaire Général*



Droits des salariés transférés

Une remise à zéro de 150 ans d'acquis sociaux !!!



Ce 31 mars ont commencé les négociations sur les transferts de personnel et plus particulièrement sur les « garanties sociales maintenues ».

Avant même d'aborder le détail du texte, il convient de constater la logique idéologique de l'organisation patronale qui espère bien faire cautionner par les organisations syndicales la fin du statut en utilisant comme levier le transfert de personnel. Car il s'agit bien de cela, réussir le démantèlement de la SNCF et l'accélération de la fin du statut des cheminots, malgré l'opposition massive du printemps 2018.

Tout d'abord, le statut des cheminots, tout comme d'autres statuts, reste un texte interministériel à portée réglementaire pris en conseil d'état. La portée de ce texte ne saurait être réduite à une entreprise, tant les salariés concernés ne se trouvent plus au sein d'une seule et même entreprise. C'est d'ailleurs le sens du code du transport qui, pour éviter tout aspect discriminatoire, a ouvert la possibilité de recourir à du personnel à statut à la SNCF, mais également aux sociétés exerçant une des activités limitativement énumérées :

- missions de service de transport public terrestre régulier de personnes,
- missions de transport de marchandises,
- missions de gestion de l'infrastructure ferroviaire.

Le droit des salariés de la branche ferroviaire s'exerce depuis 1938 au sein de la SNCF, mais déjà avant cela, au sein de textes de portée réglementaire, applicables à l'ensemble des compagnies ferroviaires.

En cela l'ensemble des textes et accords pris au niveau de la SNCF constitue le socle de droit.

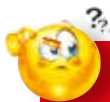
En détail, dans le texte, nous constatons que nous sommes loin du socle de droit. Rappelons d'ailleurs que l'ensemble des organisations syndicales demandent à réaliser la « caisse des droits ». La proposition de texte montre de façon évidente que ce n'est pas la volonté du patronat.

L'objectif à peine voilé de ces négociations est donc bien de nous faire accepter la perte des garanties accordées par le statut et l'ensemble des textes pris pour son application, ces derniers étant également applicables aux agents contractuels. Des détails restent à examiner mais la perte du statut ne saurait être imposée sauf à ce que le statut change lui-même.

A ce titre, la lecture du préambule est une lecture orientée des textes, que l'UTP voudrait nous faire avaliser, comme pour nous préparer à une future évolution du statut (la SNCF aux manettes).

Le texte proposé dispose que les garanties de l'emploi sont celles du statut ...

Plutôt rassurant de prime abord, le détail laisse perplexe. Jugez vous-même : en guise de garantie de l'emploi, et plus précisément en ce qui concerne la cessation de fonction :



**Statut CH7 article 1 :
Dispositions générales :**

Les agents commissionnés peuvent cesser leurs fonctions par :

- **démission,**
- **retraite,**
- **réforme,**
- **radiation des cadres.**

**Proposition de l'UTP :
Art 5, garantie de l'emploi :**

- **Mise à la retraite ;**
- **Inaptitude médicale ;**
- **Licenciement pour motif disciplinaire ;**
- **Licenciement pour insuffisance professionnelle pendant la période du stage d'essai effectué suite à l'admission au cadre permanent ;**
- **Licenciement en application de l'article L. 114-2 du code de la sécurité intérieure.**

On peut penser qu'à minima ces modifications s'appliqueront aux contractuels qui se verraient appliquer 3 dispositions supplémentaires quant à la possibilité de mettre fin à leur contrat de travail, et de façon systématique à l'initiative de l'employeur, pour ne pas dire à sa convenance.

Article L2102-22 du code des transports :

En cas de changement d'employeur, les salariés [...] ayant été régis par le statut [...] conservent le bénéfice de la garantie d'emploi selon les motifs prévus par ce même statut [...] dès lors que leur contrat de travail continue d'être régi par la convention collective mentionnée à l'article L. 2162-1. [...].



Les cinq motifs sont un copié-collé du décret 2019-366, qui précise l'application du L2102-22, malheureusement, il ne laisse pas de doute sur la portée de ces changements qui s'appliqueront bel et bien aux salariés qui seront détenteurs **d'une attestation indiquant qu'ils ont été régis par le statut.** L'attestation sera remise au nouvel employeur.

Nous n'oublions pas pour autant la fin du recrutement au cadre permanent ou comme contractuel. Les employeurs non plus d'ailleurs, puisqu'ils entrent clairement dans un chantage au moins disant social, puisqu'à leurs yeux, même les salariés relevant du RH 0254 (ex-PS25) seraient des privilégiés au regard du droit commun.

A la **garantie de l'emploi** se substitue la **garantie de son emploi.** Deux notions très différentes.

Les contractuels, tout comme les statutaires, bénéficiaient d'une garantie de l'emploi en ce que les textes posaient l'obligation forte de reclassement au sein du groupe SNCF. Sans contrainte de ce type, l'obligation de maintien dans **SON** emploi, ne vaut que pour le salarié qui reste dans la capacité de tenir **SON** emploi.

Inaptitude médicale :



La plupart des métiers transférés, sont des métiers soumis à aptitude pour l'exercice de fonction de sécurité. Un monde merveilleux dans lequel tout le monde est en bonne santé.

(à lire, encadré sur les retraites, qui évoque également le sujet en lien avec le droit à réforme)

Insuffisance professionnelle pendant la période d'essai effectuée suite à l'admission au cadre permanent :



Un non-sens quand on sait que l'admission au cadre permanent a cessé au 1er janvier 2020, les derniers commissionnements sont intervenus à l'issue du stage d'essai, qui a la particularité d'être dérogatoire par rapport au code du travail puisqu'elle est de 1 an, soit au plus tard le 31 décembre 2020.

Exception faite des Attachés-Cadres dont le stage d'essai peut-être de 2 ans et demi, et qu'ils seront donc commissionnés au plus tard le 30 juin 2022, donc bien avant que ne s'organisent les transferts de personnels.

Code de la sécurité intérieure :



Une fois encore, le flou des motifs évoqués et les capacités illimités d'ouverture d'esprit de nos employeurs, les inviteront à s'engouffrer dans la brèche à peine ouverte. Le délit de « sale gueule » déjà bien usité, trouvera ici toute sa justification.

Sur ces 3 motifs supplémentaires de cessation du contrat de travail, on sent la SNCF à la manœuvre au sein de l'UTP qui aimerait bien faire valider ses évolutions pour préparer les futures modifications du statut.

Le détail sur les autres garanties, qu'elles soient obligatoires ou considérées » complémentaires reste dans la même veine.

Dans l'ensemble, le texte est comme à l'habitude de l'UTP à minima, et fait reposer les nouveaux contrats de travail des salariés sur des promesses faites par les futurs employeurs dépendant de leur seule bonne volonté, auprès de chaque salarié lors d'entretien individuel.

C'est d'ailleurs, l'élément fondamental qu'il faut mettre au débat. Le statut dispense du contrat de travail puisque le contrat est collectif, l'objectif de l'UTP étant de le transformer en contrat individuel (code du travail). La question à poser est donc : qui osera nous dire que signer de telles dispositions ne rendrait pas coupable les signataires d'organiser la concurrence entre salariés ?

Au-delà de la garantie de l'emploi, le projet de texte reprend des dispositions sur :

- **la rémunération**, garantie légale sur le montant annuel, mais pas sur le déroulement de carrière et encore moins sur les parcours professionnels qui seront laissés à la discussion avec le nouvel employeur,
- **la retraite**, l'UTP attend les décisions des pouvoirs publics (voir article retraite),
- **le logement**, l'UTP persiste à se cantonner au maintien du droit au bail,
- **la médecine** de soin spécialisée, continuité de l'accès au cabinet SNCF,
- **Activités sociales et culturelles**, les salariés transférés bénéficient des AS CASI SNCF pendant 12 mois maximum, et renoncent aux activités de l'entreprise d'accueil pendant cette période,
- **Compte Epargne Temps**, les droits acquis seront transférables à condition qu'il existe déjà un accord CET dans l'entreprise d'accueil (il faudra donc qu'il soit négocié avant le transfert) et

que le salarié en fasse la demande, dans le cas contraire, les droits acquis seront monétisés,

- **Pénibilité et CPA**, aucune information à ce jour,
- **Reconnaissance des périodes des apprentis**, pour la validation des trimestres,
- **Facilités de circulation**, (rien de nouveau depuis notre dernier article),
- **Médaille d'honneur des chemins de fer**, maintien des dispositions existantes à la SNCF,

En termes de loyauté, les procédés, qui apparaissent de plus en plus dilatoire de la part de l'UTP, se confirme dans la partie logement qui a déjà fait l'objet de deux réunions plénières, sans qu'il ne soit apporté la moindre évolution dans le texte proposé aujourd'hui. L'UTP reste cantonné au maintien du droit au bail, un engagement de ne pas être foutu à la porte de chez soi, y compris en dehors de la période hivernale. Un gage de progrès social à n'en pas douter.

Par contre, la rupture du contrat de travail conduira à l'occupation « sans droit, ni titre », => ce sera l'expulsion !!!

Est-il exagéré de résumer la vision patronale des garanties sociales ainsi ?

Tu es malade => tu perds tes aptitudes => tu perds ton boulot => tu perds ton logement.

La seule garantie pour les salariés, que la concurrence ne s'organise pas sur le dos de leurs droits, consiste à procéder à l'examen de l'ensemble des droits existant aujourd'hui, et si les textes imposent une base minimum, il nous appartient de nous assurer que l'ensemble de ces droits soient examinés. Nous ne saurions nous limiter à l'action des pouvoirs publics, ce n'est décidément pas le but des conventions collectives.



Projets à gogo en Occitanie !

Une grande mode à la SNCF en ce moment que sont les créations des directions de lignes. L'Occitanie n'est bien évidemment pas épargnée !

Une question taraude toutefois les cheminots : ces créations constituent-elles le signal et la première étape de l'ouverture à la concurrence du transport régional en Occitanie, comme l'impose d'ailleurs la loi à partir de 2023 ?

LES ESPACES PRIVATISABLES

D'après la Direction, la réponse est non.

Mais pour **Force Ouvrière**, une mise en place de la sorte n'est pas anodine et annonce, à plus ou moins moyen terme, une mise en concurrence des DL.

Depuis mars, ce sont donc les effectifs ASCT et SOL qui ont intégré la nouvelle Direction de Ligne. Ils seront rejoints en octobre par les ADC, les commandes du personnel et de l'espace service à la Direction Déléguée des Opérations.

Des changements en vue ?

Cette mise en place entraîne la création d'un responsable satisfaction client et d'un chargé de clientèle par DL mais laisse aussi apercevoir un changement des missions et lieux d'intervention des agents de terrain.

A terme, les métiers d'ASCT et d'agent de SOL seront mixés en intégrant de la polyvalence à leurs missions : travail d'accueil en gare, de vente au sol/bord, filtrage et même de la gestion des parkings, avec tous les risques qui vont avec (agressions, outrages, menaces...)

La Direction charge les épaules des agents sur le terrain d'un côté, et de l'autre elle sauve et crée des doublons de postes dans l'encadrement.

Beaucoup de jolis mails de la Direction pour peu d'explications ! ... et donc, beaucoup d'interrogations qui persistent !!!

Les agents assermentés et agréés, notamment les agents RESERVE ou en journée FAC pourront-ils être déployés, LEGALEMENT, sur d'autres directions de ligne ?

Si la réponse de la direction est oui, nous ne manquerons pas de demander une indemnité de DEPLACEMENT à chaque commande hors de la Direction de Ligne de rattachement, y compris pour une JS.

Takt Time au TCO !

Takt time, what is it ?

La langue française n'est-elle plus assez riche pour avoir besoin d'utiliser une autre langue ?

Ce nouveau projet de performance qui nous touche est assez compliqué, sans pour autant rajouter des termes allemands, alors que nous avons des équivalences en français !



Il se déclinera en trois axes :

- Optimisation de la rentrée des engins par rapport à la compétence technique des agents et la disponibilité des installations.
- D'après la direction ce projet va améliorer la disponibilité des engins à 92% alors qu'en 2018, elle était à 76%, et 80% en 2020,
- La mise en place d'un outil informatique permettant la planification en cas d'aléas,
- L'optimisation du triptyque engin / installation / compétences agent dans le but de maximiser la disponibilité de la flotte sans toucher au roulement actuel, qui ne serait mien en place qu'en cas de défaillance du premier point !

Le Technicentre travaille aussi, à côté de ces chantiers, sur des sujets évoqués par le biais des irritants comme les pièces de rechange et les outillages.

Des groupes de travail vont être mis en place avec des agents.

Pour **FO**, la Direction doit intégrer tous les acteurs de la chaîne de production, comme les agents des Approvisionnements en pièces et ceux de l'entretien des installations/outillages. Il ne faut pas oublier ceux des méthodes et ceux du suivi/fourniture d'outillages. Ces agents font tous partie intégrante de cette chaîne !

Si l'on veut être vraiment performant, nous sommes convaincus que l'amélioration de la disponibilité de la flotte ne passera pas sans ces acteurs. Cette performance ne peut être acquise que si les agents se sentent bien dans leur entreprise.

Pour FO, la vraie performance serait de conserver une vraie vie de famille et de bonnes conditions de travail !

ARAGONES Pascal - BALLESTER Thibault
SIMON Frédéric - PICO Claude



L'AFOC à votre service, notamment celle de l'Aube !



Tous les adhérents ne s'en souviennent peut-être pas, mais être adhérent à Force Ouvrière, c'est aussi être adhérent à une association de défense des consommateurs : l'AFOC.

Rappel en avait été fait lors de la tenue de l'assemblée Générale du syndicat de Romilly début 2020 par son Président, Michaël LOUINET, et par sa Secrétaire Générale, Magali GEMBLE.

Celle-ci a ainsi été très utile à un de nos adhérent, à la recherche d'aide pour contester le tarif pratiqué par son assurance automobile, alors que celui-ci n'a pas utilisé son véhicule durant le confinement.

Contactée par notre adhérent, L'AFOC de l'Aube lui a envoyé un courrier type de contestation qu'il ne lui restait qu'à remplir et envoyer à son assurance.

Le courrier a donc été envoyé en recommandé avec accusé de réception à l'assureur qui a recontacté téléphoniquement notre adhérent pour lui proposer une réduction sur ses cotisations 2021.

Simple, efficace et rapide : un grand merci pour l'intervention de l'AFOC !

Comme quoi, rappeler de temps en temps ce que Force Ouvrière propose n'est jamais en vain !

En Picardie aussi !



Côté Traction

Vos représentants FO ont du intervenir régulièrement pour faire respecter les accords relatifs aux roulements, notamment le 121 d'Amiens, qui subissent des modifications sans aucune concertation dans le mépris le plus total des agents.

Du côté des bureaux de commande

Nous devons faire face à la suppression de 26 emplois suite à la création de 5 bureaux d'ordonnancement et d'une plate-forme GM à Lille, avec aucune prise en compte des dommages collatéraux pour les agents concernés.

Certains des postes créés n'ont même pas de réserve pour combler les absences, et la Direction n'écoute qu'elle-même !

Du côté des ASCT



Depuis bientôt 1 an les délégués FO se battent pour obtenir des masques FFP2.

Refus de la Direction qui affirme que nous sommes protégés par les masques chirurgicaux.

Du côté de la SUGE

La Direction nous refuse les renforts d'effectifs demandés au motif qu'elle n'a pas les budgets nécessaires. A défaut nous avons demandé que les RET accompagnent les trains sûreté !

Au Technicentre Industriel de Picardie

(40 % de chute d'activité suite au départ du détenteur de wagons FRET conjuguée à la baisse de la maintenance essieux Ermewa occasionnent un sureffectif de 60 à 80 cheminots. Irons-nous vers un plan de départs volontaires ?

Pour pallier cette conséquente baisse d'activité, la direction du matériel a confié au TIP de la charge Matériel Voyageurs, en particulier Intercités de Nuits dans un premier temps, afin qu'à l'avenir le TIP fasse la transition de la maintenance de matériel FRET vers du Matériel Voyageurs. Les perspectives d'avenir pour les Cheminots de Tergnier sont plus que floues !!! La direction avance à marche forcée !!! Réorganisations et fusions d'UO s'accélèrent pour mettre en place la transition.



En 2023, c'est à dire très prochainement, la maintenance niveau 4 et 5 des rames TER sera ouverte à la concurrence...

Qui peut dire par qui et où seront maintenues ces rames ??? Baisse de charge pour d'autres TI en perspectives ???

Un avenir sombre pour le Technicentre Industriel Ternois.

Au Techninat Locomotive de Longueau



Peut-être un soupçon d'optimisme ? La direction nous dit avoir une vision sur la charge locomotives jusqu'en 2026 suite à une charge supplémentaire INFRA ainsi que des matériels élec-

triques. On croise les doigts !

C'est la désorganisation à tous les étages, la liquidation de la SNCF et avec elle du service public ferroviaire qui est méthodiquement mise en œuvre dans notre région. L'état du parc roulant, de l'infrastructure, des effectifs ne permettent pas de réaliser le plan de transport dû aux usagers. Nos pseudo-dirigeants régionaux sont dans le déni, pire, la production ne les intéresse pas, il est devenu impossible de parler de ces sujets dans les théâtres de guignols que sont les CSE.

La Direction ne peut plus se cacher opportunément derrière les Plans de Transports Adaptés dûs à la Covid : la politique de la Direction Régionale de Lille est une faillite dont les premières victimes sont les cheminots et les usagers picards, parents pauvres de la Région Hauts-de-France !



En PACA, le rapport de force a payé !

Depuis des mois, le syndicat FO Cheminots PACA sollicite la Direction Régionale TER sur la baisse du pouvoir d'achat des cheminots. Outre une attente financière réelle, FO déplorait un manque accru de considération. En effet, les agents en PACA ont complètement contribué au maintien du service public en dépit de la crise sanitaire et de restructurations incessantes.



La Direction justifiait ces suppressions d'emplois massives et ces changements drastiques dans la vie des cheminots par l'ouverture à la concurrence. Elle ne se privait plus d'en demander toujours davantage aux cheminots, leur garantissant des chances multipliées pour espérer remporter les différents marchés.

Mi-janvier 2021, la vérité éclata : la SNCF postule aux appels d'offre par ses filiales !!! Dans tous les cas, les cheminots perdront donc leur statut et les avantages qui y sont liés. Ils seront ainsi soumis à une convention nationale en cours de négociation, annonciatrice d'un véritable dumping social !!

Il n'est donc plus question pour l'ensemble des cheminots de faire le moindre effort sans aucune considération !! La Direction pensait pouvoir faire la sourde oreille... FO, 1ère organisation syndicale chez les conducteurs de trains en PACA a alors initié une démarche unitaire pour obtenir une gratification exceptionnelle en compensation des efforts fournis. C'est par une journée de grève dans laquelle plus de 95% des agents de conduite se sont inscrits que la Direction a enfin réagi. Outre des avancées notables sur les conditions de travail des conducteurs, une prime exceptionnelle leur sera ainsi versée.

Les représentants FO des contrôleurs ont alors initié la même démarche avec un nombre de grévistes avoisinant celui des conducteurs. Sans avoir besoin d'aller à la grève, de nombreuses avancées « métier » ont été obtenues, ainsi qu'une prime exceptionnelle.

Les représentants FO, dans chacun de leur service, ont sollicité leur Direction pour obtenir cette même reconnaissance. En effet, la qualité de service remarquable obtenue à ce jour est sans conteste due à l'ensemble des cheminots de la Région.

Dans un communiqué du 22 mars 2021, la Directrice SNCF TER PACA a répondu favorablement à nos sollicitations, octroyant une prime exceptionnelle à l'ensemble des cheminots TER PACA.

Si FO se satisfait d'un premier geste de la Direction, le chemin vers la considération de son personnel ne s'arrête pas là. Les résultats des enquêtes sur la qualité de vie au travail catastrophiques et l'anxiété due à l'absence de transparence du transfert à la concurrence témoignent d'un besoin bien lointain d'une prime exceptionnelle !!

Ils ont choisi FO Cheminots !



En Mars dernier, lors d'une journée découverte à Montpellier, c'est plus d'une douzaine d'agent qui ont décidé de s'engager aux côtés de FO Cheminots pour que leurs revendications soient entendues.

Ces cheminots, issus des différentes SA SNCF, entrent eux aussi en résistance face au démantèlement de leur réglementation du travail et de leur entreprise.

Ces agents, dont les revendications sont communes à FO Cheminots, ont décidé via une journée découverte d'adhérer aux différents syndicats de la région Languedoc Roussillon.

Conducteurs, contrôleurs, agents circulation, vont tous désormais prendre part à la vie de leur syndicat.

Leur parole sera portée dans les revendications locales et nationales de FO cheminots.

FO Cheminots leur souhaite à nouveau la bienvenue dans l'organisation syndicale libre et indépendante.





Technicentre de Paris-Est : les agents se mobilisent contre la dégradation de leurs conditions de travail !

Concernant le périmètre de notre CSE, nous ne pouvons que constater la volonté des dirigeants d'imposer des changements dégradant les conditions de travail en réorganisant à outrance la production dans les établissements.



A titre d'exemple, le 17 décembre dernier, les cheminots du Technicentre de Paris Est, à l'issue d'une heure d'information syndicale, avaient décidé d'aller porter leurs nombreuses revendications au directeur d'établissement. Ce même jour, l'ensemble des agents présents à l'HIS ont décidé de « poser la caisse » tellement ils avaient l'impression de ne pas être entendus et « de pisser dans un violon ». Craintive, la Direction demandait d'abord de réunir une délégation de 3, puis 4 et finalement 11 personnes sous la pression (1 agent par équipe présente ce jour). Nous avons prévenu le DET qu'il allait avoir des devoirs pendant les vacances et que nous espérions vraiment qu'il soit studieux sur la période et nous attendions pour la rentrée une avancée sur les différentes revendications qui lui ont été apportées.

N'ayant eu aucune réponse satisfaisante depuis décembre, le 12 janvier, plus de 80 agents du TPE se sont réunis à l'occasion de la première HIS de l'année. Cela a ainsi créé un nouveau et véritable rapport de force sur le site.

Il a été décidé ce jour, vu qu'un préavis de grève illimité avait été déposé, couvrant les cheminots du TPE, de définir une date et de nous mettre en grève. Le 14 Janvier, plus de 100 DII ont été déposées au pôle RH de l'établissement. Le DET n'avait toujours pas fait ses devoirs, pensant sûrement que nous serions calmés après avoir passé les fêtes en famille.

C'est encore plus déterminés que les cheminots du TPE ont commencé l'année. Le message est clair : la Direction devrait annuler tous ses projets de réorganisation au sein du TPE, de permettre à l'infirmière de pouvoir exercer dans de bonnes conditions (de pouvoir exercer, tout court, même) de préserver le local outillage et enfin de retirer la charge de travail BG/CASSETTES de l'équipe logistique. Le mardi 19 janvier, un piquet de grève a réuni plus de 70 agents du TPE. Attention, la dernière fois qu'on a vu ça, c'était en 2016, et d'après nos souvenirs, cela avait été un tel bordel que le DET de l'époque, face à la détermination des cheminots, avait fait machine arrière en annulant tous ses projets de réorganisation.

Il semble que la Direction l'ait compris puisqu'elle a annoncé qu'elle retirait ses projets de réorganisation, et donnait satisfaction à l'ensemble des revendications émanant des agents mobilisés.

Guillaume Maréchal

Grève à l'Equipe d'Assistance Rapide : il est temps que la Direction reconnaisse les agents d'escale à leur juste valeur !

Fin février, la direction de la Sûreté nous a présenté son plan RH. Dixit la Direction, ce plan se veut être un plan ambitieux.

Mais comme dans tout plan, même ambitieux, il y a souvent les laissés pour compte.

Les agents d'escale de l'Equipe d'Assistance Rapide (EAR), qui dépendent en intégralité de la Direction de la Sûreté, font partie de ceux-là.

Et oui, ce plan RH ne concerne manifestement que les agents de la SUGE.

Pour rappel, en 2014, FO Cheminots avait réclamé qu'il soit versé à ces agents l'indemnité de sujétion Transilien : impossible car les agents font partie de la Direction de la Sûreté.

Trop Direction de la sûreté d'un côté, mais pas assez agent SUGE de l'autre, voilà comment pourrait se résumer la situation.

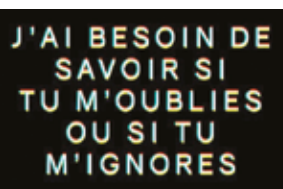
Après avoir informé les agents, ceux-ci décidèrent d'organiser le rapport de force avec la Direction, par le dépôt d'une demande de concertation immédiate (DCI).

A l'issue de la DCI, non satisfaits, les agents d'escale décidèrent de

partir en grève le 9 mars. Après une première mobilisation réussie, envisagèrent aussi d'impacter les missions de lutte anti-fraude.

Devant ce mouvement de contestation réussi, la Direction elle décide d'intégrer pleinement nos collègues d'Ile de France dans le plan RH.

Une prime de 100 euros sera ainsi versée aux agents d'escale de l'EAR, au même titre que les agents SUGE d'Ile de France.



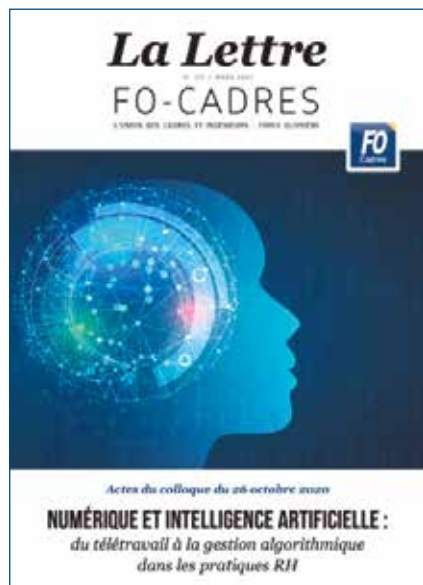
La satisfaction de cette revendication va nous permettre de continuer à entretenir ce rapport de force pour l'avenir.

Face à la polyvalence accrue voulue par la Direction, les agents sont amenés maintenant à effectuer des missions de lutte anti-fraude, et ce, dans des proportions de plus en plus importantes.

Le prochain objectif des collègues sera d'obtenir une prime forfaitaire dans le cadre de ces missions. Nos collègues participent à la sauvegarde des recettes de l'entreprise !

Il faudra que cette même Direction accepte de sortir de l'argent de ses poches.

Conseil National FO Cadres (UCI)



Le conseil FO CADRES s'est tenu le 18 décembre 2020 en visioconférence. Il réaffirme être :

1 - Au service de la syndicalisation et de la défense des cadres et ingénieurs via :

Une ingénierie syndicale et une information à destination des élu(e)s et militant(e)s de terrain et une information au plus près des besoins des cadres et des militants.

Cette ingénierie et cette communication permettent une traduction des préoccupations des cadres en revendications concrètes dont les principaux thèmes sont :

- le statut de l'encadrement
- le télétravail
- la protection sociale
- la sécurisation des parcours professionnels

- la défense des titres d'ingénieur
- la vie privée

2 - Au service de la défense du paritarisme et du dialogue social

2.1 Le paritarisme de gestion se traduit par une implication de l'organisation au sein des structures suivantes :

- l'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC)
- le Centre d'Etudes Supérieures pour l'Industrie (CESI)
- la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI)

Nos actions & résultats

- la présidence de la commission des études
- la création d'un comité de rémunération
- 2 présidences FO dans les CPR APEC
- la création des APEC ultra-marines
- la création du conseil d'orientation stratégique du CESI
- la mise en place d'un partenariat avec CESI/APEC
- l'élargissement du dispositif d'aide aux étudiants en master par alternance

2.2 Le paritarisme de négociation se traduit par deux accords :

- l'accord national interprofessionnel sur l'encadrement
- l'accord national interprofessionnel sur le télétravail

Nos actions & résultats

- le maintien de la prévoyance cadre
- la traçabilité de la délégation de responsabilité
- la protection juridique
- le renforcement de l'accès aux services de l'APEC

- le recours obligatoire à la formation managériale
- le respect de la vie privée et la protection des données personnelles
- le respect du volontariat et l'encadrement des situations exceptionnelles
- le droit à la déconnexion
- remboursement des frais professionnels
- le dialogue social à distance

2.3 Le dialogue social européen

Nos actions

- les lanceurs d'alerte
- les risques psychosociaux
- le management durable
- la formation professionnelle

3 - Au service de la promotion du savoir militant et du débat syndical

FO Cadres a animé des colloques sur les enjeux liés aux mutations du monde du travail, a été partie prenante du groupe FO au CESE et a une expertise reconnue dans le domaine de la protection des données personnelles

4 - Quelques chiffres :

L'audience de FO chez les cadres est de :

- 20% en 1980
- 9% et 1995
- 11% en 2010
- 14% en 2017

La représentativité syndicale nationale des cadres en 2017 était de :

- 27% pour la CFDT (+1,12 pts /2013)
- 19% pour la CFE-CGC (+1,23 pts / 2013)
- 19% pour la CGT (-2pts / 2013)
- 14% pour FO (-0,14pts / 2013)

Une nouvelle équipe à l'œuvre !



Le 1^{er} avril, l'équipe fraîchement élue du nouveau secrétariat de l'UNCMT s'est réunie pour préparer l'activité future de la structure ; l'objectif étant de définir la nouvelle stratégie de l'UNCMT pour se développer dans les collèges maîtrise et cadre.

Pour ce faire, le secrétariat a analysé les raisons pour lesquelles l'UNCMT ne fonctionnait plus de façon satisfaisante. Les erreurs commises et les réussites du passé ont été analysées.

Deux grands axes ont ainsi été définis :

- Renouer le contact avec tous les adhérents de ces deux collèges, afin qu'ils connaissent l'existence de l'UNCMT, et qu'ils sachent dans quels cas ils peuvent la solliciter.
- Travailler directement avec les syndicats (en associant les Unions Régionales) qui connaissent plus particulièrement leurs adhérents.

Le secrétariat de l'UNCMT est persuadé que le développement se fera plus rapidement et plus sûrement en partant des adhérents déjà existants pour qu'ils nous mettent en contact avec leurs collègues.

Par souci d'efficacité et pour établir des relations privilégiées, le Secrétaire Générale et ses deux adjoints se sont répartis les syndicats de la fédération. Vous trouverez ci-dessous la liste des syndicats et le secrétaire qui leur est dédié.

Référents UNCMT des Syndicats :

Gladys LEROY : Zone NEN. Syndicats de Paris-Est et de Paris Nord (sauf Paris La Chapelle)
 Nicolas NEVEU : Zone Atlantique. Syndicats de PSE, PSL, et PRG.
 Stéphane CHATEL : Zone Sud-Est. Syndicats des Centraux, Syndicat Paris La Chapelle.

FO Cheminots est première Organisation Syndicale chez les maîtrises et représentative chez les cadres dans certains établissements.

On peut donc se développer dans ces deux collèges sans complexes !

Congrès du 17 mars 2021

**JE
NOUS
TOUS FO!**

Notre congrès 2020 a pu se tenir avec un peu de retard, mais la période ne nous facilite pas les choses et il nous faut nous adapter pour faire face aux mauvais coups portés au syndicalisme et à la classe ouvrière en général.

Rapport d'activité

Le camarade Henri, Secrétaire Général sortant de notre Union, ayant pris sa retraite, le rapport d'activité est présenté par le camarade Ali, Secrétaire Général Adjoint sortant.

Les deux premières années du mandat ont été dans la continuité des mandats précédents en termes de communications, d'audiences et d'appui à nos structures, et ce, malgré les coups bas nous écartant de façon systématique, y compris là où notre représentativité ne souffrait d'aucune contestation.

S'en sont suivis, la mise en place des CSE, la loi nouveau pacte ferroviaire (dites NPF), le mouvement Gilets Jaunes, la réforme des retraites, rapidement suivi par le confinement du pays, dont l'enchaînement effréné use les militants.

Pourtant, à chaque fois que nos garanties collectives sont remises en cause, les Agents De Conduite ont toujours répondu présents. Loin de l'autosatisfecit qui n'est pas, ni dans les propos, ni dans la nature des agents de conduite, il convient de saluer leur détermination.

Modifications du règlement intérieur

De nombreuses modifications ont été apportées à notre règlement intérieur. Il datait de 1950, basé sur un système ferroviaire avec un unique employeur, dont les évolutions permettaient de définir le rôle de chacun sur des périmètres définis selon la structuration de la SNCF.

Nous adapter oui, mais dans le respect de nos fondamentaux. Liberté et indépendance doivent plus que jamais être préservées et mis en avant pour garantir aux salariés la faculté de décider collectivement des actions à mener, de coordonner ces actions lorsqu'il y a une volonté commune.

Pour coordonner l'action de ses sections syndicales, l'UNAC se doit d'être la structure de tous les agents de conduite, quelque soit leur employeur, pour renouer avec cette capacité qui a permis d'imposer à de multiples compagnies ferroviaires un cadre social commun : le statut des cheminots.

Débats

La garantie du bon fonctionnement de nos structures repose sur les résolutions et cahiers revendicatifs adoptés lors de nos congrès. Les transformations qui s'annoncent doivent conduire les agents de conduite à adopter leur propre résolution sur les thématiques qui leur sont propres, tels :

- **Licence** (de l'obtention au renouvellement),
- **Formations** (celles nécessaires à l'obtention de la licence et continues),
- **Rémunération** (la prime de traction)
- **Déroulement** de carrière (ancienneté et reconnaissance de l'expérience)
- **Parcours professionnel** (mobilité géographique et professionnelle)
- **Retraite** (système de bonification)
- **Santé** (traitement de la santé au titre des aptitudes nécessaires aux fonctions (fondement de la prévoyance au chemin de fer), traitement des inaptitudes, reclassement, ...)
- **Organisation du travail**,
- ...

Ce congrès a rappelé l'attachement des Agents de conduite à connaître leurs droits, à les faire respecter, à refuser qu'ils soient remis en cause, mais surtout leur attachement au syndicalisme libre et indépendant que représente Force Ouvrière. De la liberté de pouvoir négocier des accords qui permettent d'obtenir un plus pour les salariés du périmètre à l'impérieuse nécessité de s'organiser et de coordonner nos actions pour rétablir un cadre commun de « haut niveau » :

Tous les cheminots au statut, le statut pour tous les cheminots.

L'équipe mise en place, aura comme priorité de coordonner les travaux de toutes nos sections syndicales ADC. La mise à jour des documents de références de nos militants et leur visibilité est également un objectif à atteindre à court terme.

Le nouveau bureau remercie les membres du bureau sortant d'avoir pu organiser ce Congrès et sait pouvoir compter sur eux, d'autant que leur choix est résolument attaché à confirmer l'implantation de Force Ouvrière dans leur secteur géographique.

LE NOUVEAU BUREAU ÉLU

(selon composition de l'ancien Règlement Intérieur) :

Secrétaire Général - Guillaume BEAUCHERON (Chapelle)
 Secrétaire Général Adjoint - Stéphane COQUISART (Caen)
 Secrétaire général Adjoint - Etienne RAT (Chapelle)
 Représentant TA - Sébastien GOURU (Lyon-Mouche)
 Représentant CS Atl - Anthony GIOIA (Rouen)

Nous remercions la fédération et la confédération d'avoir mis à notre disposition la salle Léon Jouhaux avec tous ses équipements, ainsi que le régisseur qui nous a accompagné tout au long de cette journée.

Nous avons clos nos débats par un moment de convivialité, moment fort agréable avec une petite pensée pour ceux qui étaient à distance. Immunité naturelle des cheminots, qui comme beaucoup d'autres professions doivent aller bosser, ou simple respect des préconisations, les réunions syndicales ne sont pas un danger, en tout cas pas pour la santé.

**Se réunir, Résister et Revendiquer,
L'UNAC est l'outil des Agents de Conduite.**

**Vive le syndicalisme libre et indépendant,
Vive la CGT Force Ouvrière.**

**Bonne
Retraite Henri**



Restauration ferroviaire : des salariés mobilisés contre les réorganisations !

En pleine crise sanitaire qui fait planer beaucoup d'inquiétudes sur les salariés de ce secteur, la Direction de Newrest/Facilit'rail décide de mettre en place une réorganisation qui aura des impacts non négligeables sur les conditions de travail, la rémunération, et même la qualité du service qui pourra être procuré à bord des trains.



Les commerciaux de bord, aujourd'hui rattachés à une gare pourraient, si le projet de la Direction s'appliquait, prendre leur service indifféremment sur les gares de l'Est, de Lyon, ou de Montparnasse. Une optimisation qui aurait un impact sur les plannings et qui par ailleurs pose un certain nombre de questions pratiques telles que les vestiaires pour ce personnel travaillant en tenue et la baisse des salaires. La restructuration des services de caisse avec l'arrivée de nouvelles technologies fait clairement planer sur ces services la menace de suppressions de postes. La fusion des services de la Coordination Centrale et de la Gestion Quotidienne des Plannings entend pour sa part augmenter la polyvalence et la flexibilité au mépris des métiers différents de ces deux services, et donc des conditions de travail des agents. Du point de vue logistique, la fermeture le Dimanche du site de Charenton ne sera pas non plus sans conséquences : non seulement cela engendrera des baisses de rémunération pour les salariés de Facilit'rail, mais dégradera la production et les conditions de travail, chacun comprenant bien qu'un jour de moins à avitailler les trains provoquera une surcharge de travail le lendemain et des trains moins bien dotés en marchandise, voire même davantage de gaspils avec un plus grand nombre de produits atteignant les Dates Limite de Consommation.

En clair, une réorganisation où rien ne va.

Les personnels de Newrest/Facilit'rail l'ont bien compris : à l'appel d'une intersyndicale, dont bien sûr FO, 300 salariés se sont rassemblés le 25 mars devant les locaux de leur entreprise à Montparnasse, malgré la situation sanitaire (couvre-feu, confinement) et le chômage partiel subi depuis des mois. Ces salariés ont démontré leur refus des réorganisations et des dégradations de conditions de travail et de rémunération, par une Direction sans gêne qui perçoit bien entendu toutes les aides mises en place par l'Etat pour faire face à la crise en cours.

Suite à ce rassemblement, FO Cheminots a interpellé la Direction de la SNCF sur le sujet. En effet, cette dernière ne peut totalement

se retrancher derrière les employeurs du secteur : donneur d'ordre, elle a une responsabilité. De plus les impacts potentiels sur le service rendu aux usagers du train ne peuvent laisser indifférent. Enfin, l'entreprise ne cesse les grands discours à la mode sur ce qu'il est convenu d'appeler de nos jours sa « responsabilité sociétale et environnementale ».

La Direction nous a reçu le 14 avril, ce qui a permis à nos camarades de la restauration ferroviaire de faire connaître les réorganisations en cours et les risques qu'elles comportent. La Direction s'engage à échanger sur ces sujets avec sa filiale chargée des prestations de restauration à bord (CMRS).

Ce 19 avril avait lieu un CSE sur le projet d'UO unique sur Paris. Aucune question des représentants du personnel ne trouve réponse. Un rapport d'expertise commandé par le CSE sur ce projet avait été rendu le 12 avril, mais les conditions actuelles de chômage partiel n'ont pas permis de mener l'expertise complètement dans des conditions normales. Ce qui montre encore une fois qu'il n'est pas acceptable de mettre en place une telle réorganisation en l'absence des salariés : on peut même penser que cette réorganisation a été construite à la va-vite pour profiter de l'effet d'aubaine créé par la crise sanitaire et l'absence des salariés.

Malgré tout, l'analyse de l'expert, réalisée à partir de documents, d'entretiens avec des responsables et avec des représentants du personnel de terrain qui connaissent bien le métier de commercial pour l'exercer depuis longtemps, montre que ce projet aurait des conséquences délétères pour les salariés, à travers le renforcement des contraintes physiques, organisationnelles et psychologiques. La Direction botte en touche, se bornant à demander aux représentants du personnel de lui faire confiance. Rien n'est prévu non plus pour les personnels à temps partiel et la Direction ne sait pas répondre sur le sujet. L'ensemble des organisations syndicales a voté contre la réorganisation. La Direction prétendant que de nombreux salariés souhaitent cette réorganisation, les représentants du personnel disent banco : consultez les salariés sur le projet !

Une affaire à suivre, une réorganisation à combattre.

La Fédération FO des Cheminots sera fermement aux côtés des salariés de la restauration ferroviaire dans leur juste combat.

Prochaine étape, un nouveau rassemblement le 22 avril devant Newrest Montparnasse de 11h à 13h.



L'indépendance : un impératif pour rester crédible.

Les préoccupations, bien réelles, de sauvegarde de notre santé et de celle de nos proches ne nous font pas perdre de vue qu'avec la « gestion » politique de l'épidémie de Covid, nous sommes entrés dans une période d'exacerbation du conflit entre les classes sociales.



Si la préservation de la santé de la population est la justification qui nous est assénée en permanence, les faits démentent cette propagande : le gouvernement poursuit la fermeture de milliers de lits hospitaliers et continue de diminuer les effectifs des personnels soignants, médecins ... Un article de la Lette aux retraités d'avril fournit quelques informations précises sur le sujet.

Des réactions populaires aux décrets autoritaires gouvernementaux - aux lourdes conséquences sociales, économiques et démocratiques - se manifestent ici ou là, de façon plus ou moins fortes, mais témoignant d'une sourde et ample colère. Nous ne sommes pas devins, mais on peut quand même s'attendre à ce qu'elle explose à un moment donné - à l'instar de celle des « gilets jaunes » qui éclata à la surprise de beaucoup « d'observateurs avertis » - sous des formes peut être inédites. L'histoire - et la réalité mondiale en ce moment même - montrent à satiété que si les résistances et rebellions populaires aux injustices sont fréquentes, massives, voire violentes, la répression d'Etat l'est tout autant.

Pour qu'elles soient victorieuses il faut qu'elles soient solidement organisées. Le mouvement syndical a donc un rôle majeur à jouer.

Or, la confiance - essentielle en la matière - se gagne difficilement mais se perd aussi très rapidement. Elle passe par la persévérance à batailler, réellement, pour la satisfaction des revendications, en faisant fi des pressions - gouvernementales par exemple - visant à les étouffer.

La Section des retraités de la Fédération contribue à ce combat plus que jamais indispensable.

Gérard Le Mauff

La Lettre aux retraités fédérale n°65

► Appelle ce mois-ci aux mobilisations du 1^{er} mai au côté des autres salariés, pour la défense des services publics, l'augmentation des pensions et salaires, la préservation de la Sécurité sociale et la fin de l'état d'urgence liberticide.



► Informe de la réalité du désengagement coupable du gouvernement, du système de santé (hôpitaux et autres établissements médicaux, recherche médicale, nombre de médecins), alors qu'une grave épidémie sévit depuis plus d'un an.

► Alerte sur les projets de faire payer aux retraités la nouvelle branche « autonomie » via notamment une nouvelle augmentation de l'impôt CSG !! C'est du moins « l'avis » adopté par le Conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie réunie en séance extraordinaire le 19 mars.

► Au moment où la Sécu est menacée, ce numéro relaye l'information sur les coûteux - « honoraires de dispensation » des pharmaciens - pour la Sécurité sociale et les mutuelles. Ces honoraires (véritable jackpot pour les patrons d'officines) ont à nouveau été augmentés !

► Informe du décès d'un ancien Secrétaire Général de notre Fédération : Daniel Larovay.

► Publie dans sa page « un peu d'histoire », un article fort intéressant de Jean Louis Ponnavoy sur « le mythe de Résistance Fer ».

14 septembre : Conférence nationale des retraités.



Préluant le congrès fédéral du 24 au 27 septembre, la Conférence nationale des retraités se tiendra le 14 septembre salle Jouhaux à la confédération.

Prochainement, les sections retraitées recevront les éléments de préparation leur permettant de réunir leurs syndiqués afin de discuter des sujets à l'ordre du jour de cette conférence :

- Rapport d'activité
- Cahier revendicatif
- Propositions de modifications du Règlement intérieur.
- Candidatures

La Lettre de l'UCR : une source précieuse d'informations

Tous les syndiqués retraités peuvent recevoir ce journal (3 numéros par an).



Au sommaire du numéro 110 de mars :

- Un article sur la perte d'autonomie et la question des aidants familiaux.
- Les oubliés de la vaccination Covid
- Quelques réflexions et éléments sur la pandémie Covid 19
- Le point sur le report de la loi « grand âge et autonomie »
- La « réforme des aides au logement », une machine à plumer les petites gens.
- Les retraités FO dans l'action : tour d'horizon des mobilisations
- Compte rendu d'assemblées générales

Fédération des Transports



Du point de vue interprofessionnel, un événement majeur est bien sûr le bouleversement du paysage syndical à la RATP.

Le 9 avril 2021, les camarades de Force Ouvrière, du Pôle Trac-tion UNSA, de SUD RATP et du Rassemblement Syndical RATP ont officialisé l'union de ces quatre organisations syndicales sous un même et unique syndicat : Force Ouvrière Groupe RATP.

Dans un communiqué commun, ces organisations précisait : « Les enjeux à venir au sein de l'Entreprise (ouverture à la concurrence, CST, filialisations, contrat IDFM) vont remettre en cause les fondements de la RATP.

Le conflit des retraites nous a montré que tous unis, nous étions plus forts.

Les militants de terrain des organisations FO-RATP, UNSA pôle traction, RS-RATP et SUD-RATP, avec le soutien des salariés, ont su faire fi des clivages pour mettre en place une opposition sans faille contre cette réforme...

... Les agents sur le terrain sont en attente de la création d'une force vive en capacité de négocier, d'informer, de revendiquer et de s'opposer.

Conforme à ses valeurs de rassemblement, le syndicat Force Ouvrière, 3^{ème} organisation syndicale en France, a mis tout en œuvre pour mettre en place l'union des syndicats FO-RATP, UNSA pôle Trac-tion, RS-RATP et SUD-RATP, sur une seule et même bannière : FO-Groupe RATP. »

Le 12 avril 2021, une conférence de presse avait lieu à la Confédération CGT-FO en présence des camarades de la RATP venant des autres OS, d'Yves Veyrier, SG de la Confédération FO, de Gabriel Gaudy SG UD 75 et de l'URIF et de Patrice Clos pour la Fédération des Transports.

Ce rassemblement est un événement majeur et fait de Force Ouvrière un acteur incontournable dans les transports publics en Ile de France.

1^{er} Mai

Comme chaque année, des rassemblements auront lieu partout en France à l'occasion de cette traditionnelle journée internationale des travailleurs.

Cette année, le 1^{er} mai sera l'occasion de commémorer le 150^{ème} anniversaire de la Commune de Paris. Cet événement historique majeur ne peut laisser indifférent les syndicalistes. Première expérience de gouvernement ouvrier, pendant 72 jours les ouvriers Parisiens allaient « monter à

l'assaut du ciel » comme le dira Karl Marx. La Commune sera ensuite écrasée dans le sang lors de la Semaine Sanglante, et pour cela aussi, nous devons rappeler aux réactionnaires de tous poils que nous sommes toujours là et que nous n'oublions pas.

La Commune est intimement liée au syndicalisme alors en construction. C'est un mouvement parallèle et mêlé à la fois qui conduisit à la construction du syndicalisme et au surgissement de la Commune, et les valeurs incarnées sont communes pour ces deux faces de la prise en main par les ouvriers de leur destin.

Les dernières années du second empire allaient voir un prodigieux essor du mouvement ouvrier. En quelques années on est passé de l'association défensive (mutuelles, coopératives, sociétés de résistance et d'entraide) à l'organisation offensive à travers les chambres syndicales qui, peu à peu, allaient se fédérer.

Eugène Varlin, communard, déclarait que les sociétés ouvrières devaient « habituer les travailleurs à s'occuper de leurs affaires, à s'organiser, à discuter, à raisonner de leurs intérêts matériels et moraux ». Plus tard, dans le même esprit, Fernand Pelloutier, fondateur de la fédération des Bourses du Travail puis cofondateur de la Confédération Générale du Travail dira qu'il faut amener les ouvriers à « prendre conscience de leur malheur ».



En ces temps troublés que nous traversons, il est plus que jamais important de montrer à ceux qui nous dirigent que nous sommes présents, que nous savons qui nous sommes, d'où nous venons. Il est important également qu'ils comprennent que nous ne taisons pas les revendications, malgré les lois liberticides.

Plus que jamais cette année, nous devons commémorer la journée internationale des travailleurs et la Commune de Paris.

Le rassemblement Parisien aura lieu à 10h place Gambetta. FO Cheminots et ses adhérents y prendront bien sûr toute leur place.

A la mémoire d'Henri REDOUBLE



Nous Henri a débuté sa carrière à la Compagnie Internationale des Wagons-Lits comme roulant puis en tant que sédentaire en gare de l'Est comme aide magasinier.

Il fut nommé chef de cour principal en gare de Lyon et fut transféré dans une filière des Wagons-lits (la Sorérolif) comme chef d'équipe (en gardant son titre de chef de cour principal et agent de maîtrise).

Désigné délégué syndical Force Ouvrière à la Sorérolif, il fut de tous les combats syndicaux. Un fidèle parmi les fidèles à notre organisation syndicale durant de longues années.

Lors du congrès du 19 décembre 2007, je lui avais remis la médaille de la Confédération (Pain, Paix, Liberté) pour son dévouement et son travail syndical.

Il a assumé son mandat de conseiller prud'homal pendant de longues années avec sérieux, toujours prêt à défendre les intérêts des salariés. Malgré sa retraite et son départ pour la Bretagne, il s'est toujours informé sur la marche de l'Union car il fut membre du Bureau durant de nombreuses années.

J'avais Henri régulièrement au téléphone pour lui donner des informations sur l'activité syndicale au sein de la restauration ferroviaire (roulants comme sédentaires). Il se faisait un point d'honneur d'avoir sa carte syndicale retraité chaque année. La vie n'a pas toujours été tendre avec lui mais jamais il n'en faisait allusion. Il avait écrit un livre intitulé «ma vie» dont j'ai eu la primeur de la lecture, il aimait les mots.

Aujourd'hui, je perds et je pleure un ami de toujours qui a marqué l'histoire de notre syndicat Force Ouvrière au sein de la Compagnie Internationale des Wagons-Lits.

Henri REDOUBLE nous a quitté le 31 mars 2021, à l'âge de 85 ans. L'Union FO RF se joint à moi pour adresser à son fils Michel, à sa belle-fille Martine et son petit-fils Yann nos très sincères condoléances.

*Michel FINARD Ancien secrétaire général
Président d'honneur de l'union Force Ouvrière de la Restauration Ferroviaire*



Daniel IAROVAY, ancien secrétaire général de la Fédération nous a quitté le 5 avril 2021

Daniel est entré à la SNCF à l'âge de 16 ou 17 ans comme élève exploitation dans un établissement de la Saône-et-Loire.

A 20 ans, il représenta les syndicats de cheminots du Creusot et de Montchanin au congrès de la Confédération FO de novembre 1963. Il participa ensuite à différents congrès et conférences de sa fédération : congrès fédéral (juin 1964), conférence nationale Exploitation (mars 1966), etc. À la suite de sa réussite à un examen donnant accès à la maîtrise, il fut muté à Paris et milita activement au sein de l'Union FO des Services centraux. En juin 1973, il fut élu secrétaire général de l'Union nationale des cadres, agents de maîtrise et techniciens (UNCMT) de la Fédération FO des cheminots.

En 1976, lors du congrès fédéral, il devint secrétaire fédéral en charge, notamment, des dossiers relevant de la commission mixte du statut. En 1977, afin de permettre une bonne transition entre les générations de militants, Edmond Questerbert, alors secrétaire général adjoint de la Fédération, demanda le non-renouvellement de ce mandat et fut élu secrétaire fédéral. Daniel Iarovay lui succéda. Ce mandat fut de courte durée. En effet, en raison du départ à la retraite de Louis Buonaccorsi, secrétaire général de la fédération, il lui succéda en juin 1977. Daniel Iarovay conserva ce mandat jusqu'en novembre 1984.

Il fut également membre de la commission exécutive confédérale de la CGT-FO de 1977 à 1984 et membre du comité de la section des cheminots de la Fédération internationale des transports (ITF) de 1980 à 1984.



De gauche à droite : Raymond Barbarou (Toulouse), Daniel Iarovay, et deux militants catalans de l'UGT



Congrès confédéral de Bordeaux 18 au 22 juin 1980

De gauche à droite (visibles) : Daniel Iarovay, Gonzalo San Géroto, Georges Gaillard (RATP), Claude Jenet secrétaire confédéral

Il représenta FO au conseil d'administration de la SNCF de janvier 1977 à février 1982.

Daniel Iarovay termina sa carrière comme cadre supérieur à la direction de l'Équipement.

Toutes nos pensées vont à ses proches.

Sources : <https://maitron.fr/spip.php?article5047>
photos fournies par Gonzalo San Géroto

**1^{ER}
MAI
2021**



**JOURNÉE INTERNATIONALE
DES TRAVAILLEURS**

EMPLOIS ET SALAIRES

**AVEC
FO
TOUJOURS**